

Séance du 25 février 2016

L'an deux mil seize, le vingt-cinq février, à vingt-heure trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de : M. Michel COUTELLE Maire. Etaient présents : Mmes et Mrs : Jacky Bassereau, Catherine Beautemps-Joly, Mickaël Feuvrier, André Fournier, Anne Molard.

Absents excusés : Mme et Mrs Jean-Paul Coquille, José Albesa, Solène Loyer, Loïc Poupin
Mme Beautemps-Joly a été nommée secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve le dernier compte rendu

2016-02-d1

Vote des subventions 2016

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2016 :

CCAS	800€
Animation Loisirs	100€
Animation Loisirs (fêtes et cérémonies)	100€
Taxi Collectif (Animations Loisirs)	340€
Club des aînés Chemiré génération mouvement	150€
ACSCEC (Chapelle d'Etival)	50€
Association Charnie Rando	25€
Les Ateliers de l'histoire de la Charnie	25€
Gaule de Joué	80€
Société Musicale de Loué	100€
Association pour le don du sang	25€
Club photo des Pays de Loué	25€
Collège Bellevue-Foyer	20 €/enfant suivant demande
Ecole publique de Loué	20 €/enfant suivant demande
Association Sportive Hirondelles (Collège)	20 €/enfant suivant demande
Collège Saint Michel	20 €/enfant suivant demande
Association Sportive Saint Michel	20 €/enfant suivant demande

Une subvention de 20€ par élève, habitant la commune est accordée aux

établissements et associations qui en font la demande à l'occasion d'activités pédagogiques.

2016-02-d2

Préparation du budget

Monsieur le Maire présente le projet de budget 2016, le conseil municipal donne son accord pour les principales dépenses d'investissement et notamment l'opération salle des fêtes. Le budget définitif sera voté le 31 mars 2016

2016-02-d3

Adhésion de LBN au Syndicat Mixte Sarthois d'Aménagement Numérique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1425-1 et L.5214-27,

Vu la délibération n°01 du conseil communautaire de la Communauté de Communes en date du 20/01/2016 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Approuve l'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat mixte sarthois d'Aménagement numérique (SmsAn) pour l'exercice de la compétence facultative « établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au I de l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales » ; Charge le Maire de transmettre cette délibération au représentant de l'Etat et au président de la Communauté de Communes de Loué-Brûlon-Noyen.

Fonds de soutien à l'investissement local

Mr le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de déposer une demande de subvention au titre du plan de soutien à l'investissement.

Le conseil municipal donne son accord pour le dépôt de la demande de subvention et autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier auprès de la sous-préfecture de la Flèche

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 23h30